

Zeitschrift: Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker
= Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of
Swiss Actuaries

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

Band: - (1984)

Heft: 2

Artikel: Communications de la Chambre des Actuaires-Conseils

Autor: Kuhn, Ernest

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de la Chambre des Actuaires-Conseils

1 Communications générales

Le Bureau de la Chambre des Actuaires-Conseils a été renouvelé comme il suit lors de la dernière assemblée générale tenue le 8 juin 1984 à Neuchâtel:

Monsieur Ernest Kuhn, Président

Madame Mierta Chevroulet, lic. ès sc. éc.

Monsieur Peter Moeschler

La Chambre compte aujourd'hui 52 membres actifs et 2 membres libres. Au cours de ces deux dernières années, l'activité de la Chambre et de ses membres a porté presque exclusivement sur les problèmes relatifs à l'introduction du deuxième pilier obligatoire (Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982). Au sein de divers groupes de travail régionaux institués à cet effet, nos membres ont activement contribué aux prises de position émises par la Chambre lors des procédures de consultation associées aux divers stades d'élaboration de l'ordonnance d'application de la Loi (OPP2 du 18 avril 1984).

Il y a lieu de rappeler à ce sujet que dans l'esprit de la Chambre, les nombreux acquis sociaux déjà réalisés, allant très souvent au-delà des normes minimales légales, pourront être préservés, dans la mesure où la nouvelle législation laisse heureusement subsister dans l'immédiat et espérons-le pour l'avenir, un espace de liberté suffisant au deuxième pilier. Espace de liberté qui devrait permettre, comme par le passé, au travers de l'initiative volontaire, la réalisation de buts sociaux plus ambitieux que ceux résultant de la stricte application d'un deuxième pilier obligatoire.

2 International Association of Consulting Actuaries (IACA)

La neuvième conférence de la IACA se tient du 13 au 19 septembre à l'île Maui, Hawaii. Nous reviendrons sur les thèmes développés au cours de cette conférence dans le prochain Bulletin.

Ernest Kuhn

